

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Magali BIRAT

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D26-DTCP-198**OBJET : RESIDENCE D'ARTISTES – ACCUEIL COMPAGNIE PROMETHEE POUR LEUR FUTUR SPECTACLE « L'APPRENTI » DU 04 AU 09 OCTOBRE 2026– EN PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE JEAN-MONNET, FUMEL**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption et le règlement des conventions nécessaires au fonctionnement courant de la Communauté d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € TTC ;

Considérant le programme des spectacles et des actions d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2026-2027 proposé dans le cadre des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle ;

Considérant les actions du service Culture et Patrimoine en faveur des compagnies lot-et-garonnaises en accueil de résidence d'artistes (frais d'hébergement, de restauration, location de salle ...) ;

Considérant le partenariat avec le collège Jean-Monnet, Fumel, pour accueillir la compagnie Prométhée du 04 au 09 octobre 2026 au sein de la salle polyvalente du collège Jean-Monnet, Fumel ; et de réserver les déjeuners des 3 comédiens durant le temps de résidence, pour la première étape du travail de création avec : mise en scène du texte, création de la musique, prémices de la scénographie, ..., de leur futur spectacle « L'Apprenti », sortie prévue en début d'année 2027 ;

Considérant que, dans le cadre d'une résidence d'artistes, la contrepartie proposée par la compagnie Prométhée est une participation aux répétitions pour 5 classes de 5^e et 4^e de l'établissement entre le 07 et le 08 octobre 2026 ; et qu'un préachat au spectacle sera appliqué à Fumel Vallée du Lot pour les représentations programmées en février 2027 ;

Considérant l'offre d'hébergement proposée par Brit Hôtel, situé Place Léo Lagrange – 47500 FUMEL, pour l'hébergement des 3 comédiens de la compagnie Prométhée pour un total de 5 nuits, du 04 au 09 octobre 2026 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver l'offre d'hébergement de Brit Hôtel en référence qui comprend les nuitées et les repas du soir pour 3 personnes pour un montant global de 1 671,60 € TTC ;

2°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2026 ;

AR Prefecture

047-200068930-20260921-D26_DTCP_198-AR

Reçu le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

3°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture et du Patrimoine à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 septembre 2026



Le Président
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 23 septembre 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 septembre 2026
Publié ou Notifié le : 23 septembre 2026
